

Association des copropriétaires
de la résidence LEO I
Bd Leopold III, 11-13-15-15a
76 Rue Henry Chômé
1030 - BRUXELLES
N° BCE : **0850 089 588**



C/O Lamy Belgium sa
Agence Basilix

515 avenue Charles Quint
1082 - BERCHEM-SAINTE-AGATHE
N° BCE : **0430 800 556**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE LE 26/05/2014 A 18H30 HEURES**

Après avoir vérifié les présences, les procurations et les droits de vote, l'assemblée compte :

42 Copropriétaires présents sur 185	956 /	4000	24%
16 Copropriétaires représentés sur 185	403 /	4000	10%
58	Copropriétaires représentés sur 185	1 359 /	4 000 quotités (soit 34%)

L'assemblée a été régulièrement convoquée une première fois en date afin de tenir sa réunion annuelle "ordinaire" le 30/04/2014. A cette première séance, il a été constaté que le double quorum prévu par la loi n'était pas atteint. En conséquence, l'assemblée générale n'a pu délibérer sur son ordre du jour. Un procès-verbal de carence, tenant également lieu de nouvelle convocation, a été adressé à tous les copropriétaires avec référence au même ordre du jour que celui de la première convocation. Conformément à la loi en vigueur, cette deuxième séance de l'assemblée générale peut donc valablement délibérer sur son ordre du jour quel que soit le nombre de propriétaires présents ou représentés et quel que soit le nombre de quotités qu'ils représentent.

Seuls les points numérotés et matérialisés en caractères sur fonds noir ont été soumis au vote de l'assemblée générale et repris, à ce titre, dans le présent procès-verbal des décisions.

1. Désignation du Président de l'assemblée générale, qui doit être copropriétaire

Extrait de l'article 577-6 § 5 : L'assemblée générale doit être présidée par un copropriétaire.

Extrait de l'article 577-8 §4 9° : Quels que soient les pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement de copropriété, le syndic est chargé de transmettre, si son mandat a pris fin de quelque manière que ce soit, dans un délai de trente jours suivant la fin de son mandat, l'ensemble du dossier de la gestion de l'immeuble à son successeur ou, en l'absence de ce dernier, au président de la dernière assemblée générale, y compris la comptabilité et les actifs dont il avait la gestion, tout sinistre, un historique du compte sur lequel les sinistres ont été réglés, ainsi que les documents prouvant l'affectation qui a été donnée à toute somme qui ne se retrouve pas dans les comptes financiers de la copropriété.

C'est sans aucune opposition que l'assemblée générale accepte la désignation de Madame TOMMISSEN pour assurer la présidence de la présente séance.

2. Désignation du secrétaire

Article 577-6 § 10 : Le syndic rédige le procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale avec indication des majorités obtenues et du nom des propriétaires qui ont voté contre ou qui se sont abstenus. A la fin de la séance et après lecture, ce procès-verbal est signé par le Président, par le secrétaire désigné lors de l'ouverture de la séance et par tous les copropriétaires encore présents à ce moment ou leurs mandataires.

C'est sans aucune opposition que l'assemblée générale accepte la désignation de pour assurer le secrétariat de la présente séance.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur HERRENG, assisté des membres du conseil de copropriété, qui forment ensemble le bureau de l'assemblée, et du syndic, la SA Lamy Belgium - Agence Basilix, représentée par André Vanden Broeck, gestionnaire, qui rédige le présent procès-verbal.

L'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation, est ensuite abordé. Après délibérations, l'assemblée générale prend **les décisions suivantes**, issues du dépouillement des bulletins de vote.

N° OJ	RESOLUTION SOUMISE AU VOTE	QUORUM REQUIS	POUR	CONTRE	ABST.	RESULTATS
4.2	Approbation des comptes	50%	1071	224	39	83% accepté
5.1	Décharge au conseil de copropriété	50%	1049	144	141	88% accepté
5.2	Décharge au commissaire aux comptes	50%	1072	94	168	92% accepté
5.3	Décharge au syndic	50%	1095	224	15	83% accepté
6.1.1	Conseil de copropriété Mr HERRENG	50%	1028	84	169	92% accepté
6.1.2	Conseil de copropriété Mme COENEN	50%	1050	48	236	96% accepté
6.1.3	Conseil de copropriété Mme TOMMISSEN	50%	1050	48	236	96% accepté
6.1.4	Conseil de copropriété Mr PINZON	50%	960	23	192	98% accepté
6.3	Mandat au C.C. commissaire aux comptes	75%	1143	48	47	96% accepté
6.4	Reconduction mandat du syndic	50%	866	329	139	72% accepté
8.1.1.	Ratification procédure en cours	50%	1215	0	24	100% accepté
8.3	Mandat au C.C. firme de nettoyage	75%	1235	99	0	93% accepté
8.4.1	Entrée 13 Remplacement tapis hall	75%	817	285	257	74% refusé
8.4.2	Entrée 76 Remplacement tapis hall	75%	768	294	279	72% refusé
8.5.1	Entrée 13 Ratif. des travaux parlophonie	50%	1087	169	103	87% accepté
8.5.2	Entrée 76 Travaux de vidéoparlophonie	75%	874	193	283	82% accepté
8.5.3	Entrée 11 Travaux de vidéoparlophonie	75%	954	228	177	81% accepté
8.5.4	Entrée 15-15a Travaux de vidéoparlophonie	75%	906	193	234	82% accepté
8.5.5	Placement de calorimètres électroniques	75%	917	325	92	74% refusé
9.1	Courrier Bervoet - fonds du logement	50%	1097	87	175	93% accepté
9.2	Demande Crabbé - Eclairage des caves	75%	995	225	104	82% accepté
9.3	Période de coupure du chauffage	50%	572	621	131	48% refusé
10.1	Procédure de recouvrement des charges	50%	1324	0	0	100% accepté
11.1	Apport du fonds de réserve	50%	1094	144	95	88% accepté
11.3	Approbation du budget	50%	1125	144	50	89% accepté

Les précisions suivantes, issues du débat intervenu en séance, complètent, d'une part l'information des copropriétaires communiquée en annexe de la convocation et, d'autre part, la formulation des points reprise sur le(s) bulletin(s) de vote pour former avec elle la résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Remarque(s) à l'égard du procès-verbal de l'assemblée générale du 27/05/2014

3. Rapport sur l'exercice écoulé

3.1. Rapport du conseil de copropriété

3.2. Echéancier des contrats de fournitures régulières (article 577-8 § 4 14°) - Evaluation

3.3. Action(s) en justice et/ou contentieux impliquant l'association des copropriétaires

3.4. Résumé du tableau comparatif des dépenses ordinaires (art. 577-8 § 4 18°)

3.5. Situation du fonds de réserve A entrée 11

A la clôture du décompte le fonds de réserve de l'entrée disposait de 55.495,93€

3.6. Situation du fonds de réserve B entrée 13

A la clôture du décompte le fonds de réserve de l'entrée disposait de 57.110,14€

3.7. Situation du fonds de réserve C 15 et 15a

A la clôture du décompte le fonds de réserve de l'entrée disposait de 50.208,62€

3.8. Situation du fonds de réserve D entrée 76

A la clôture du décompte le fonds de réserve de l'entrée disposait de 11.171,57€

3.9. Situation du fonds de réserve Garage.

A la clôture du décompte le fonds de réserve de l'entrée disposait de 3.303,61€

3.10.Situation du fonds ascenseur(s) A

A la clôture du décompte le fonds de réserve de l'entrée disposait de 18.784,08€

3.11.Situation du fonds ascenseur(s) B

A la clôture du décompte le fonds de réserve de l'entrée disposait de 18.252,36€

3.12.Situation du fonds ascenseur(s) C

A la clôture du décompte le fonds de réserve de l'entrée disposait de 19.408,80€

3.13.Situation du fonds ascenseur(s) D

A la clôture du décompte le fonds de réserve ascenseur disposait de 6.540€

4. Comptabilité de l'exercice écoulé (du 01/01/2013 au 31/12/2013)

4.1. Rapport du commissaire aux comptes

Le rapport du commissaire aux comptes Monsieur Bouvert à été transmis par courrier à l'ensemble des copropriétaires durant la semaine précédent l'assemblée.

4.2. Approbation des comptes – Majorité absolue

Vote n°1

Proposition de résolution n°4.2 Approbation des comptes.

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

5. Décharges des comptes et de la gestion de l'exercice

5.1. Décharge aux membres du conseil de copropriété – Majorité absolue

Vote n°2

Proposition de résolution n°5.1 Décharge aux membres du conseil de copropriété.

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

5.2. Décharge au commissaire aux comptes – Majorité absolue

Vote n°3

Proposition de résolution n°5.2 Décharge au commissaire aux comptes

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

5.3. Décharge au syndic – Majorité absolue

Vote n°4

Proposition de résolution n°5.3 Décharge au syndic.

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

6. Elections & mandats

6.1. Mandats des membres du conseil de copropriété – Majorité absolue

Vote n°5

Proposition de résolution n°6.1.1 Candidature de Monsieur HERRENG

Vote n°6

Proposition de résolution n°6.1.2 Candidature de Madame COENEN

Vote n°7

Proposition de résolution n°6.1.3 Candidature de Madame TOMMISSEN

Vote n°8

Proposition de résolution n°6.1.4 Candidature de Monsieur Pinzon

Vote n°9

Proposition de résolution n°6.1.5 Candidature de Retiré du vote faute de candidat

Vote n°10

Proposition de résolution n°6.1.6 Candidature de retiré du vote faute de candidat

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

6.2. Désignation du commissaire aux comptes (article 577-8/2), qui devra avoir établi son rapport écrit avant l'expiration du délai de convocation – Majorité absolue

Vote n°11

Proposition de résolution n°6.2.1 Candidature de Retiré du vote faute de candidat

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

Vote n°12

Proposition de résolution n°6.2.2 Candidature de Retiré du vote faute de candidat

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

6.3. Mandat au conseil de copropriété de pouvoir choisir le commissaire aux comptes professionnel (article 577-8/2), qui devra avoir établi son rapport écrit avant l'expiration du délai de convocation – Majorité de ¾

Vote n°13

Proposition de résolution n°6.3 Mandat au conseil de copropriété de faire le choix du commissaire aux comptes. Actuellement Monsieur Bougart.

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

6.4. Mandat du syndic : la SA Lamy Belgium / Agence Basilix – Majorité absolue

Vote n°14

Proposition de résolution n°6.4 Reconduction du mandat du syndic pour une durée de 2 ans

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

7. Information et dispositions à adopter suite à l'entrée en vigueur de la loi du 2 juin 2010

7.1. Adaptation de l'acte de base existant.

8. Projet(s), proposition(s) ou ratification(s) soumis à l'approbation de l'assemblée générale

8.1. Action(s) en justice intentée(s) ou à intenter par ou contre l'association des copropriétaires (article 577-9 § 1er) – Ratification – Majorité absolue

8.1.1. Ratification par l'assemblée des procédures en cours. – Majorité absolue.

Vote n°15

Proposition de résolution n°8.1.1 Ratification par l'assemblée de l'ensemble des procédures en cours (se référer à la liste reprise au point 3.3 de l'ordre du jour commenté)

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

8.2. Modernisation et mise en conformité des ascenseurs

8.3. Entretien des communs de la résidence – étude des diverses possibilité – remplacement de la firme actuelle - mandat au conseil de copropriété – Majorité absolue.

Vote n°16

Proposition de résolution n°8.3 Mandat au conseil de copropriété en vue de procéder le cas échéant au changement de la firme de nettoyage assurant l'entretien de la copropriété.

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

8.4. Entrée 13 et 76 – Remplacement des tapis des couloirs. – Majorité ¾ .

Vote n°17

Proposition de résolution n°8.4.1 entrée 13 Mandat au conseil de copropriété Remplacement des tapis des couloirs – budget 6.389€ TVAC – financement par le fonds de réserve.

Vote n°18

Proposition de résolution n°8.4.2 entrée 76 Mandat au Remplacement des tapis des couloirs – budget 1.229,60€ TVAC – financement par le fonds de réserve.

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

8.5. Rénovation de la parlophonie/Videoparlophonie

8.5.1. Ratification des travaux de parlophonie réalisés en urgence au niveau de l'entrée 13 – prise en charge des travaux par le fonds de réserve de l'entrée. – Majorité absolue.

Vote n°19

Proposition de résolution n°8.5.1 Ratification des travaux de parlophonie réalisés en urgence au niveau de l'entrée 13 – Pour un budget de 6085€ - prise en charge des travaux par le fonds de réserve de l'entrée
Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

En cours d'exercice, le syndic a été contraint, toute une colonne de l'entrée 13 étant privée de parlophonie et d'ouvre porte, de faire réaliser des travaux d'urgence.

Après demande d'offres et en accord avec le conseil de copropriété, il a été décidé de commander les travaux auprès de l'électricien actuel de la résidence la firme Wrzesinski.

Budget des travaux réalisés

	Hors TVA	TVA comprise
En communs	5 741,10 €	6 085,57 €
En privatif		
Parlophone	75,00 €	79,50 €

8.5.2. Travaux de parlophonie entrée 76. – Majorité ¾

Vote n°20

Proposition de résolution n°8.5.2 Rénovation de l'installation actuelle par une nouvelle installation de Videoparlophonie – Budget des travaux 2162€ - financement par le fonds de réserve.
Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

Rénovation de l'installation de parlophonie – financement par le fonds de réserve.

Suivant le devis établis par la firme WRZESINSKI joint en annexe n° 4 de la convocation

Budget des travaux à réaliser

	Hors TVA	TVA comprise
En communs		
Parlophonie	2 040,00 €	2 162,40 €
Option video	648,00 €	686,88 €
		2 849,28 €
En privatif		
Parlophone	75,00 €	79,50 €
Videoparophone	310,00 €	328,60 €

8.5.3. Travaux de parlophonie entrée 11. – Majorité ¾

Vote n°21

Proposition de résolution n°8.5.3 Rénovation de l'installation actuelle par une nouvelle installation de Videoparlophonie – Budget des travaux 7504€ - financement par le fonds de réserve.
Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

Rénovation de l'installation de parlophonie – financement par le fonds de réserve.

Suivant le devis établis par la firme WRESINSKI joint en annexe n° 4 de la convocation

Budget des travaux à réaliser

	Hors TVA	TVA comprise
En communs		
Parlophonie	5 782,63 €	6 129,59 €
Option video	1 297,00 €	1 374,82 €
		7 504,41 €
En privatif		
Parlophone	75,00 €	79,50 €
Videoparophone	310,00 €	328,60 €

8.5.4. Travaux de parlophonie entrée 15 et 15a – Majorité ¾

Vote n°22

Proposition de résolution n°8.5.4 Rénovation de l'installation actuelle par une nouvelle installation de Videoparlophonie – Budget des travaux 8635€ - financement par le fonds de réserve.*Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.*

Rénovation de l'installation de parlophonie – financement par le fonds de réserve.

Suivant le devis établis par la firme WRESINSKI joint en annexe n° 4 de la convocation

Budget des travaux à réaliser

	Hors TVA	TVA comprise
En communs		
Parlophonie 15	4 242,18 €	4 496,71 €
Parlophonie 15a	2 140,17 €	2 268,58 €
Option video15	1 116,00 €	1 182,96 €
Option video15a	648,00 €	686,88 €
	8 635,13 €	
En privatif		
Parlophone	75,00 €	79,50 €
Videoparlophone	310,00 €	328,60 €

Remplacement des calorimètres actuels à évaporation et des compteurs d'eau froide par des modèles électroniques.- Majorité ¾

Vote n°23

Proposition de résolution n°8.5.5 Remplacement des calorimètres actuels à évaporation et des compteurs d'eau froide par des modèles électroniques – Formule de location. Prévoir le changement de fournisseur. Et d'augmenter la part fixe de chauffage.*Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.*

Il s'agit ici de procéder au remplacement de l'ensemble des anciens calorimètres à évaporation et des compteurs d'eau froide et de les remplacer par des modèles électroniques.

Cette nouvelle technologie présente de multiples avantage tel que plus grande précisions, une insensibilité aux phénomènes extérieurs, une plus grande résistance à la fraude, et le relevé étant effectué à distance l'occupant du bien ne doit plus être présent.

EN LOCATION

Calorimètre en location (pièce)	7,50€ TVA comprise
Compteur d'eau froide en location (pièce)	15€ TVA comprise

Service comprenant

- La fourniture et le placement
- Relevé annuel
- Répartition des frais

EN VENTE

Matériel :

Calorimètres en vente (pièce)	26€ TVA comprise
Compteur eau froide en vente (pièce)	81,5€ TVA comprise

Services comprenant

- La fourniture et le placement du matériel

Prestations et services

Calorimètres (pièce)	3,8€ TVA comprise
Compteur eau froide (pièce)	4,35€ TVA comprise

Services comprenant

- Relevés annuels + décomptes

La proposition de résolution qui sera soumise portera sur le placement des calorimètres électroniques et compteur d'eau froide en location.

9. Délibération sur la/les proposition(s) déterminée(s) par un/des copropriétaire(s)

9.1. Courrier de Monsieur Bervoet – Majorité $\frac{3}{4}$

Vote n°24

Proposition de résolution n°9.1 Demande du fonds du logement l'assemblée estime qu'il s'agit d'un problème privatif.

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

En annexe n ° 6 l'ordre du jour de la seconde convocation le courrier de Monsieur Bervoet qui reprend les demandes concernant la sécurité incendie de la résidence émanant du fonds du logement.

9.2. Demande de Madame Crabbé, augmentation de l'éclairage dans les couloirs des caves – Majorité $\frac{3}{4}$.

Vote n°25

Proposition de résolution n°9.2 Augmentation de la qualité d'éclairage dans le couloir des caves ces travaux ont été mis en œuvre au niveau de l'entrée 13 pour un budget de 252€ TVAC la proposition étant de faire de même dans les autres entrées.

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

9.3. Coupure du chauffage durant la période d'été soit du 15 juin au 15 septembre. Majorité absolue

Vote n°26

Proposition de résolution n°9.3 Coupure du chauffage durant la période d'été soit du 15 juin au 15 septembre

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

Ce point à été repris à la demande de Madame Robin, qui propose d'étendre la période de coupure de chauffage actuellement pendant les mois de juillet et Aout et de porter celle-ci du 15 juin au 15 septembre.

Le courrier de Madame Robin est joint en annexe 7 de l'ordre du jour de la seconde convocation.

10. Administration et comptabilité : mises au point

10.1. Recouvrement forcé des arriérés de charges – Majorité de $\frac{3}{4}$

Vote n°27

Proposition de résolution n°10.1 Approbation de la procédure de recouvrement forcé des charges.

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

11. Comptabilité du nouvel exercice

11.1. Fixation du montant de l'apport au fonds de réserve pour l'exercice comptable en cours – (art. 577-8 § 4 18°) – Majorité absolue

Vote n°28

Proposition de résolution n°11.1 Fixation du montant de l'apport du fonds de réserve.

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

La proposition qui sera soumise au vote s'entend pour fixer l'apport au fonds de réserve pour l'exercice comptable en cours à **24.480 €**.

11.2.Mode de financement des dépenses décidées par l'assemblée générale – Majorité absolue

Vote n°29

Proposition de résolution n°11.2*Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.*

La proposition qui sera soumise au vote s'entend pour un financement des dépenses qui seraient décidées par l'assemblée générale par prélèvement(s) sur les différents fonds de réserve ouverts au bilan en fonction des règles de répartitions prévues par les statuts de l'immeuble.

Entrée 11 Bloc A

Projection du fonds de réserve pour le nouvel exercice		Montant
Solde suivant bilan à la clôture		55 495,93
Apports	Provisions	7 558,20 (*)
	Autre	0,00
Total des apports		7 558,20
Prélèvements	travaux de parlophonie	7 504,41 (*)
		0,00 (*)
Total des prélèvements		7 504,41
Solde théorique à la clôture du nouvel exercice		55 549,72

Entrée 13 Bloc B

Projection du fonds de réserve pour le nouvel exercice		Montant
Solde suivant bilan à la clôture		57 110,14
Apports	Provisions	7 851,96 (*)
	Autre	0,00
Total des apports		7 851,96
Prélèvements	Travaux de parlophonie solde	1 856,00 (*)
	Remplacement tapis	6 389,00 (*)
Total des prélèvements		8 245,00
Solde théorique à la clôture du nouvel exercice		56 717,10

Entrées 15 et 15a Bloc c

Projection du fonds de réserve pour le nouvel exercice		Montant
Solde suivant bilan à la clôture		50 208,62
Apports	Provisions	6 970,68 (*)
	Autre	0,00
Total des apports		6 970,68
Prélèvements	Travaux de parlophonie	8 635,13 (*)
		0,00 (*)
Total des prélèvements		8 635,13
Solde théorique à la clôture du nouvel exercice		48 544,17

Entrée 76 Bloc D

Projection du fonds de réserve pour le nouvel exercice		Montant
Solde suivant bilan à la clôture		11 171,57
Apports	Provisions	1 762,56 (*)
	Autre	0,00
Total des apports		1 762,56
Prélèvements	Travaux de parlophonie	2 849,28 (*)
	Remplacement tapis	1 229,60 (*)
Total des prélèvements		4 078,88
Solde théorique à la clôture du nouvel exercice		8 855,25

Garages

Projection du fonds de réserve pour le nouvel exercice		Montant
Solde suivant bilan à la clôture		3 303,61
Apports	Provisions	336,60 (*)
	Autre	0,00
	Total des apports	336,60
Prélèvements		0,00 (*)
		0,00 (*)
		0,00 (*)
	Total des prélèvements	0,00
Solde théorique à la clôture du nouvel exercice		3 640,21

11.3. Approbation du budget prévisionnel pour faire face aux dépenses courantes de maintenance, de fonctionnement et d'administration des parties communes et équipements communs de l'immeuble – Majorité absolue

Vote n°30

Proposition de résolution n°11.3 – Budget prévisionnel / reconduction du budget 2013

Concernant les résultats des votes, il convient de se référer au tableau des résultats repris en page 2 du procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H

Etabli le 26/05/2014

André VANDEN BROECK
Gestionnaire
Lamy Belgium sa – Agence Basilix

La prochaine assemblée générale ordinaire se tiendra entre le 15 du mois d'avril et le 30 du mois d'avril. Tout copropriétaire peut demander à l'assemblée générale de délibérer sur la proposition que celui-ci détermine. Toutefois, pour permettre l'inscription de ce point à l'ordre du jour en respectant les délais de convocation, la demande doit être formulée, par écrit, au syndic, au moins trois semaines avant le premier jour de la quinzaine définie ci-avant.

Signatures des propriétaires ou des mandataires encore présents en fin de séance

Association des copropriétaires de la résidence LEO - Assemblée générale du 26/05/2014

Noms des propriétaires qui ont voté contre (C) ou qui se sont abstenu (A)

Nom	11.3	11.1	9.3	9.2	9.1	8.5.5	8.5.4	8.5.3	8.5.2	8.5.1	8.4.2	8.4.1	8.3	8.1.1.	6.4	6.3	6.2.2	6.2.1	6.1.6	6.1.5	6.1.4	6.1.3	6.1.2	6.1.1	5.3	5.2	5.1	4.2	
ABERKAN MOHAMED																													
ACTERGAL - ALDERSON			C																										
ADORNA DIAZ - MUGEMANGANGO	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C		
BEN FATTOUIM - PASIC S. (P7715)																													
BOON Magali																													
BRANDENBURGER L. c/o Mr MAROT																													
CABRERA - LLAMAS																													
CLAEYS Martine																													
COENEN Régine																													
DE RONGE - VERHEIJST André																													
DE SELLIERS DE MORANVILLE	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
DE SMEIT Marc																													
DELPIRE Marie-Louise																													
DESCAMPS - SEMOULIN	C	C	A	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C			
DOLL - BOUYOU																													
EL AHMADIEH Faten																													
FELIPE Y CARBALLO - MARTINEZ																													
FRANCK Danielle																													
FRANCUS - DE SMET R																													
GILLES - VANDENPUT																													
GUEDES Fernanda	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
HASAN - YUSEIN	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
HASARD - Vve DE RAYMAEKER																													
HERRENG - VEREJST																													
HERSCOVICI ORENSTEIN John																													
KHADMI Mohammed																													
LAMBRECHT Nadine	C	A	A	C	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
LEEFEBVRE Christian	C	A	A	C	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
LEEFEVRE - RILLAERS Raymond	C	A	A	C	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
LEON - ESPIN BONILLA																													
MARCHAL Claudine																													
MOREAU - HUYGENS																													
MOSBEUX - SNICKERS																													
NADDAF-FAHMIDAH Darius	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
PAKALIN Leyla (A10)	C	C	A	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C		

